

COMMISSION NATIONALE D'EXAMEN SUR L'ASSURANCE-EMPLOI

Coprésidée par Mme Rita Dionne-Marsolais et M. Gilles Duceppe, la Commission nationale d'examen sur l'assurance-emploi a pour mandat d'examiner le régime d'assurance-emploi, de consulter les groupes concernés par les impacts de la réforme, d'entendre et de colliger les points de vue de différents experts, d'établir les paramètres d'un régime d'assurance-emploi qui concorderait avec les besoins actuels et futurs du marché du travail québécois, de proposer des modifications au régime fédéral d'assurance-emploi en vue de répondre davantage à ces besoins, et de remettre son rapport le 30 novembre prochain. Les organismes ou les individus intéressés peuvent présenter des mémoires (avant le 15 août) ou faire part de leur point de vue. Des commentaires sont possibles sur le site www.cneae.gouv.qc.ca. Pour Chaudière-Appalaches les audiences se tiendront le 8 octobre prochain à l'Hôtel Le Georgesville de St-Georges, entre 14h30 et 18h00. **VOIR ANNEXE 1.**

LIVRE BLANC SUR L'AUTONOMIE

L'autonomie pour tous - Vivre chez soi avec les services adéquats VOIR ANNEXE 2.

Une commission parlementaire se penchera sur la question au début de l'automne. Elle sera l'occasion de débattre des pistes de solution proposées dans le livre blanc pour faire face au défi du vieillissement de la population et pour répondre au désir des aînés de pouvoir vieillir à domicile. Le livre blanc *L'autonomie pour tous* peut être consulté à l'adresse suivante : www.autonomie.gouv.qc.ca.

MOURIR DANS LA DIGNITÉ – SOINS DE FIN DE VIE

Le projet de loi a été déposé (**Loi 52 Loi concernant les soins de fin de vie**). Le projet de loi prévoit la création de la Commission sur les soins de fin de vie, dont le mandat est d'examiner toute question relative aux soins de fin de vie et de surveiller l'application des exigences particulières relatives à l'aide médicale à mourir. Les intéressés peuvent commenter le projet de loi sur le site de l'Assemblée nationale www.assnat.gouv.qc.ca (cliquer sur Projet de loi). **VOIR ANNEXE 3.**

CONSULTATION SUR LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE MOBILITÉ DURABLE

Consultation publique sur la Politique québécoise de mobilité durable

Le gouvernement s'est engagé à doter le Québec d'une politique québécoise de mobilité durable, laquelle **prendra le relais de la Politique québécoise du transport collectif**. Le sujet est important. Des documents sont disponibles sur le site www.mobilitedurable.gouv.qc.ca. **VOIR ANNEXE 4.**

POLITIQUE NATIONALE DU SPORT, DU LOISIR ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Un LIVRE VERT dont le titre est *Le goût et le plaisir de bouger : vers une politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique* a été déposé. Précisons que le livre vert est essentiellement un outil de consultation qui propose une vision, des enjeux et des orientations sur lesquels s'appuient les discussions. Pour le consulter ou pour participer à la consultation en ligne, visitez le www.mels.gouv.qc.ca/livrevert. La Tournée de consultations, arrêtera en Chaudière-Appalaches le 15 août 2013 à l'Hôtel L'Oiselière de Lévis. **VOIR ANNEXE 5.**

MODIFICATION DANS LE FONCTIONNEMENT DE LA TABLE

La Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches, prie ses membres et ses partenaires de tenir compte des modifications suivantes. Le contrat de madame Nathalie Poulin, coordonnatrice de l'Entente spécifique pour les aînés se termine le 14 juin. Elle devrait toutefois être de retour le 19 août pour réaliser le Colloque sur le bénévolat en soutien à domicile qui se tiendra le 10 octobre. Il n'y aura donc pas de service au bureau du 14 juin au 19 août. Donc pour toute communication avec la Table, il faudra s'adresser au président, monsieur Maurice Boulet, 418-335-2533 ou par courriel au maurice.boulet@xplornet.com.

Calendrier

DATE	ÉVÉNEMENT	ORGANISME ET PERSONNE RESPONSABLE	TÉLÉPHONE
15 août 2013	Date limite pour présenter un Mémoire à la Commission nationale d'examen sur l'assurance-emploi (Date spéciale pour Chaudière-Appalaches)		
15 août 2013	Rencontre de consultation sur la Politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique LÉVIS, Hôtel L'Oiselière – Monsieur Serge Héneault, URLS Chaudière-Appalaches 481-833-5678		
5 sept. 2013 9h00-16h00	ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES (Adoption des nouveaux règlements) CONSEIL D'ADMINISTRATION LÉVIS, Maison des aînés, 10 rue Giguère	Table de concertation des aînés Maurice Boulet, président	418 335-2533
6 sept. 2013	DATE LIMITE pour présenter un projet dans le Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA)		
19 sept. 2013 9h00-14h00	CONSEIL D'ADMINISTRATION LÉVIS, Maison des aînés, 10 rue Giguère	Table de concertation des aînés Maurice Boulet, président	418 335-2533
8 oct. 2013 14h30-18h	CONSULTATION : Commission nationale d'examen sur l'assurance-emploi ST-GEORGES, Hôtel Le Georgesville		
10 oct. 2013 9h00-16h30	COLLOQUE SUR LE BÉNÉVOLAT EN SOUTIEN À DOMICILE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ST-HENRI, Centre récréatif, 120 rue Belleau	Table de concertation des aînés Maurice Boulet, président	418 335-2533

Bonnes Vacances!

COMMISSION NATIONALE D'EXAMEN SUR L'ASSURANCE-EMPLOI

Mandat de la Commission

- Identifier et documenter les impacts de la réforme du régime d'assurance-emploi au Québec sur les travailleurs et certains secteurs économiques (horticulture, tourisme, construction, pêche, culture, enseignement, etc.);
- Documenter les avantages et les problèmes inhérents au régime actuel ainsi que les attentes à son égard;
- Tenir des audiences publiques et consulter la population, des experts et les divers acteurs du marché du travail;
- Établir les paramètres d'un régime d'assurance-emploi qui concorderait avec les besoins actuels et futurs du marché du travail québécois;
- Proposer des modifications au régime fédéral d'assurance-emploi afin que celui-ci réponde davantage aux besoins actuels et futurs du marché du travail québécois.

Les consultations de la Commission nationale - les principales questions

La Commission nationale entreprend, du 26 août au 10 octobre 2013, des consultations publiques dans toutes les régions du Québec. Les personnes et les groupes intéressés sont invités à venir présenter un mémoire ou des témoignages sur la question de l'assurance-emploi (aviser la Commission M. Jean-Claude Labrecque 1-514-873-9100 ou par courriel : jean-claude labrecque@mess.gouv.qc.ca).

1. Au cours de la dernière année, avez-vous noté, vous-mêmes ou des membres de votre organisation ou de votre entreprise, des changements aux conditions posées pour obtenir ou maintenir des prestations d'assurance-emploi? Si oui, comment ces changements se sont-ils manifestés?
2. **Si vous êtes un travailleur ou un organisme représentant des travailleurs**, avez-vous des appréhensions à l'égard des changements récents apportés? Si oui, sur quoi reposent ces appréhensions?
3. **Si vous êtes un employeur, croyez-vous que ces changements :**
 1. faciliteront le recrutement ou la rétention de votre main-d'œuvre?
 2. rendront, au contraire, plus difficile l'embauche d'employés?
 3. sont peu susceptibles d'exercer une influence réelle sur votre capacité d'attirer de nouveaux travailleurs compétents et motivés?
4. Pensez-vous que les changements récents apportés sont susceptibles de nuire à votre secteur d'activités ou à l'économie de votre région? Êtes-vous au contraire d'avis que ces changements peuvent aider au développement de votre secteur ou de votre région? Pourriez-vous expliquer pourquoi?
5. Quelle suggestion souhaitez-vous adresser au gouvernement du Québec, afin qu'il intervienne auprès du gouvernement fédéral à l'égard du régime de l'assurance-emploi?

Un site web est accessible à l'adresse www.cneae.gouv.qc.ca et sera en ligne jusqu'à la fin des travaux de la Commission. Toutes les personnes intéressées peuvent dès maintenant faire parvenir à la Commission leurs commentaires et témoignages sous la rubrique *Écrivez-nous* de la page *Accueil*.

La Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches présentera un mémoire à ladite commission. Le mémoire doit être rédigé avant le 15 août. Pour Chaudière-Appalaches les audiences se tiendront le 8 octobre prochain à l'Hôtel Le Georgesville de St-Georges, entre 14h30 et 18h00.

L'AUTONOMIE POUR TOUS – VIVRE CEZ SOI AVEC LES SERVICES ADÉQUATS

Livre blanc : L'autonomie pour tous - Vivre chez soi avec les services adéquats

Une commission parlementaire se penchera sur la question au début de l'automne. Elle sera l'occasion de débattre des pistes de solution proposées dans le livre blanc pour faire face au défi du vieillissement de la population et pour répondre au désir des aînés de pouvoir vieillir à domicile. Le gouvernement compte ensuite présenter un projet de loi relatif à l'assurance autonomie, qu'il souhaite faire adopter avant la fin de l'année.

Le Québec est le deuxième État dont la population vieillit le plus rapidement dans le monde, après le Japon. « Compte tenu de la situation, de plus en plus de personnes voient leur autonomie diminuer. Afin de faire face au défi qu'impose cette réalité, il apparaît essentiel de repenser notre modèle de prestation de soins et de services, et de se tourner vers les soins à domicile, ce que permettra justement l'assurance autonomie », a pour sa part affirmé le ministre Hébert.

Un fonds réservé pour les soins à domicile

Après une évaluation personnalisée des besoins, l'assurance autonomie couvrira les services professionnels de base (soins infirmiers, services psychosociaux, de nutrition, de réadaptation), ainsi que les services d'aide et d'assistance de longue durée (assistance aux activités de la vie quotidienne et aide aux activités courantes de la vie domestique). En même temps, ce projet aura un impact significatif sur les proches aidants, qui verront leur tâche allégée, et qui pourront bénéficier d'un répit. Ces services seront financés par une caisse autonomie distincte. Cette caisse consiste en un fonds protégé regroupant les sommes réservées pour les soins à domicile.

« S'occuper de nos aînés est une responsabilité partagée et faire face au vieillissement de la population doit être un projet collectif. Nos aînés souhaitent demeurer chez eux le plus longtemps possible, et nous voulons prendre les mesures nécessaires pour concrétiser ce vœu. Dans le contexte actuel, une transformation en profondeur est nécessaire, afin de nous adapter à la transition démographique. Cette transformation, c'est par l'assurance autonomie que nous souhaitons l'entreprendre. Il s'agit d'un projet audacieux, autour duquel j'invite la population à se mobiliser », a ajouté Pauline Marois.

« L'assurance santé fut l'innovation sociale du XX^e siècle dans les pays industrialisés et elle permit à tous les citoyens d'être égaux devant la maladie. L'assurance autonomie se veut l'innovation sociale du XXI^e siècle et vise à étendre la solidarité aux incapacités qui accompagnent la prépondérance de maladies chroniques associées au vieillissement de la population », a conclu le ministre Hébert.

Le livre blanc *L'autonomie pour tous* peut être consulté à l'adresse suivante :
www.autonomie.gouv.qc.ca.

MOURIR DANS LA DIGNITÉ – SOINS DE FIN DE VIE

Le projet de loi concernant les soins de fin de vie propose une vision globale et intégrée des soins de fin de vie. Il vise à assurer aux personnes concernées un accompagnement respectueux, empreint de solidarité et de compassion et adapté à leurs besoins lors de cette étape ultime de leur vie, notamment afin de prévenir et d'apaiser leurs souffrances. Les soins de fin de vie incluent les soins palliatifs, y compris la sédation palliative terminale, de même que l'aide médicale à mourir. Ces soins font partie du continuum de soins appropriés en fin de vie.

Soins palliatifs

Les soins palliatifs sont la réponse par excellence aux souffrances de la majorité des personnes en fin de vie. Axés sur le bien-être global de la personne et de ses proches et fondés sur une approche interdisciplinaire, ils sont centraux pour assurer un accompagnement de qualité et adapté aux besoins de chaque personne en fin de vie. C'est la raison pour laquelle leur bonification est une priorité gouvernementale.

Aide médicale à mourir

Considérant que, pour une minorité de personnes, les soins palliatifs n'arrivent pas à soulager toutes les souffrances, nos valeurs de compassion et de solidarité nous commandent de trouver des avenues pour répondre aux situations particulièrement difficiles vécues par celles-ci.

Conditions de la demande

Le projet de loi en fait un soin dont l'administration est strictement encadrée et balisée. Ainsi, seule une personne en fin de vie, qui exprime une requête de manière libre et éclairée et qui répond aux conditions suivantes, pourra demander un aide médicale à mourir :

- Elle est majeure, apte à consentir aux soins et assurée au sens de la Loi sur l'assurance maladie;
- Elle est atteinte d'une maladie grave et incurable;
- Sa situation médicale se caractérise par un déclin avancé et irréversible de ses capacités;
- Elle éprouve des souffrances physiques et psychiques constantes, insupportables et qui ne peuvent être apaisées dans des conditions qu'elle juge tolérables.

Processus formel

L'aide médicale à mourir ne pourra être obtenue qu'au terme du respect d'un processus formel, au cours duquel, notamment :

- La personne devra faire sa demande elle-même à l'aide du formulaire prévu à cette fin, qu'elle devra signer en présence d'un professionnel de la santé ou des services sociaux.
- Elle devra répéter sa demande au cours d'entretiens différents menés avec elle par le médecin, espacés par un délai raisonnable compte tenu de l'évolution de son état.
- Le médecin devra conclure, de même qu'un second médecin indépendant qu'il aura consulté, que l'ensemble des conditions prévues sont respectées.

Commission sur les soins de fin de vie

Le projet de loi prévoit la création de la Commission sur les soins de fin de vie, dont le mandat est d'examiner toute question relative aux soins de fin de vie et de surveiller l'application des exigences particulières relatives à l'aide médicale à mourir. Les intéressés peuvent commenter le projet de loi sur le site de l'Assemblée nationale www.assnat.gouv.qc.ca (cliquer sur Projet de loi).

CONSULTATION SUR LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE MOBILITÉ DURABLE

Consultation publique sur la Politique québécoise de mobilité durable

Le gouvernement s'est engagé à doter le Québec d'une politique québécoise de mobilité durable, laquelle prendra le relais de la Politique québécoise du transport collectif. Ainsi, entre le 23 mai et le 21 juin 2013, tous les acteurs du domaine du transport terrestre des personnes et tous les citoyens intéressés par ces questions ont été invités à participer à une vaste consultation.

Cette consultation publique a pris la forme de rencontres avec les principaux partenaires du transport collectif, du transport adapté, de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de l'électrification des transports. Elles ont eu lieu à Longueuil les 23 et 24 mai, et à Québec les 27 et 28 mai. De plus, les citoyens et les organisations ont pu s'exprimer en déposant un mémoire ou en remplissant un formulaire de consultation en ligne.

La nouvelle politique aura une portée plus large que la précédente et elle traitera de cinq thèmes :

- l'aménagement du territoire et les transports;
- la gouvernance et le financement du transport collectif;
- l'électrification des transports et l'environnement;
- le transport régional, rural et interurbain;
- le transport adapté aux besoins des personnes handicapées et à mobilité réduite.

Prochaines étapes

L'exercice de consultation constituait la première étape vers la nouvelle politique. Les commentaires reçus permettront d'enrichir les orientations proposées et d'établir les objectifs et les mesures de cette politique qui sera adoptée à l'automne 2013 et mise en œuvre en 2014.

Deux documents ont permis d'alimenter la réflexion : un document de consultation et les résultats d'un sondage. Le document de consultation présente les principaux problèmes liés au transport des personnes, les enjeux à considérer ainsi que les défis à relever au regard des objectifs proposés. Par ailleurs, un rapport présentant les résultats d'un sondage mené par la firme SOM permet d'avoir un aperçu de l'opinion des Québécois concernant plusieurs enjeux liés au transport collectif. Ces documents sont disponibles sur le site www.mobilitedurable.gouv.qc.ca.

- ⋮ Document de consultation  (767 Ko)
- ⋮ Rapport du sondage  (2,87 Mo)

Des questions?

Si vous avez des questions sur la démarche de consultation, vous pouvez écrire à : mobilitedurable@mtq.gouv.qc.ca.

D'août à octobre 2013 : Tenue des consultations publiques

Octobre et novembre 2013 : Préparation du rapport

Le 30 novembre 2013 : Dépôt du rapport

Sylvain Gaudreault, Ministre des Transports, Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

POLITIQUE NATIONALE DU SPORT, DU LOISIR ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Un LIVRE VERT dont le titre est *Le goût et le plaisir de bouger : vers une politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique* a été déposé.

« L'habitude de l'activité physique se développe dès le plus jeune âge. Il est temps de moderniser la politique nationale du sport et du loisir et d'en faire une des pierres d'assise de notre système d'éducation, du CPE à l'université, et de l'étendre jusque dans les CHSLD. » Mme Pauline Marois, première ministre, Discours d'ouverture de la 40^e législature de l'Assemblée nationale « Un Québec pour tous »

La Tournée de consultations régionales est en marche : en Chaudière-Appalaches ce sera le 15 août à l'Hôtel L'Oiselière de Lévis. Comme il faut s'inscrire pour participer aux audiences et qu'il y a plusieurs personnes d'inscrites, la meilleure façon de faire serait de communiquer vos suggestions à monsieur Serge Héneault de l'URLS de Chaudière-Appalaches 418-833-5678.

Depuis le 27 juin, M. Pagé sillonne les routes du Québec pour rencontrer les nombreux partenaires régionaux qui contribuent à assurer aux citoyennes et citoyens l'accès à des activités sportives, récréatives et physiques. Ceux-ci ont ainsi la chance d'exprimer leurs préoccupations et leur vision au sujet de la future politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique.

Les Québécoises et les Québécois sont également interpellés. En effet, une consultation en ligne se tient sur le site Web du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en marge des rencontres avec les partenaires. Elle permettra de recueillir, jusqu'au 31 août prochain, les commentaires et les mémoires de tous ceux et celles qui souhaitent alimenter la réflexion et enrichir la future politique.

« Les points de vue qui seront partagés lors de ces consultations apporteront un éclairage précieux pour l'élaboration de la nouvelle politique. Ce projet rassembleur doit, à terme, donner à chacun le goût de bouger, de pratiquer des activités physiques, récréatives et sportives, et ce, de la petite enfance à l'âge mûr. Il visera aussi à mettre en œuvre des mesures pour soutenir notre élite sportive et l'aider à rayonner encore davantage sur la scène internationale », a fait savoir la ministre Malavoy.

Précisons que le livre vert est essentiellement un outil de consultation qui propose une vision, des enjeux et des orientations sur lesquels s'appuient les discussions. Pour le consulter ou pour participer à la consultation en ligne, visitez le www.mels.gouv.qc.ca/livrevert.

Sources :

Mathieu Le Blanc

Attaché de presse de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

418 644-0664

Consultation publique en ligne

La présente consultation publique a pour but de recueillir les commentaires de tous ceux et celles qui souhaitent alimenter la réflexion et enrichir la future politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique. Le LIVRE VERT est un document de consultation qui constitue un premier pas vers l'objectif de doter le Québec d'une politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique. Il se veut le point de départ d'une réflexion individuelle et collective sur une dimension importante de notre qualité de vie et de notre avenir.